

DELIBERATION

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 23 août 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés: Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents: Mon

Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-076 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT MENAGE GARDERIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de nettoyage des bâtiments et des locaux communaux, y compris le groupe scolaire, et d'assurer l'accueil et l'animation de la garderie,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assurer le nettoyage des bâtiments et locaux communaux y compris le groupe scolaire, ainsi que d'assurer l'accueil et l'animation de la garderie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit Echelle C1 du grade d'adjoint technique, au 1^{er} échelon si pas de reprise d'ancienneté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ADOPTE, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

VOTE: POUR: 14

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERIC